

St Julien Molin Molette le 8 juin 2019

Communiqué de presse :

## **- Le collectif attaque le Préfet de la Loire - L'arrêt de la carrière se joue au tribunal**

Saint Julien Molin Molette (42) en procès contre le préfet de la Loire.  
**L'opinion publique doit être informée du passage en force de la préfecture !**

Nous, les habitant.es, l'association Bien Vivre à St Julien Molin Molette, le collectif des habitant.es et riverain.es, ainsi que la mairie ont, le 27 novembre 2018, avons déposé une requête au tribunal administratif (T.A.) de Lyon, demandant l'annulation de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2018 qui autorise l'extension de la carrière Delmonico-Dorel en la classant projet d'intérêt général (PIG).

Le dossier sera tenu en audience **ce 25 Juin 2019.**

**Envisager la prolongation et l'extension de l'activité de cette industrie lourde est un projet climaticide et contraire aux orientations de la COP21.**

Les atteintes à l'environnement de la carrière sont tellement évidentes et touchent tant de points sensibles que personne ne comprend pourquoi un classement en PIG, sauf si on prend en compte l'action de lobbying d'une holding comme Delmonico-Dorel (60 millions d'euros en 2016).

Ce groupe puissant financièrement et politiquement, n'hésite pas à jouer sur le chantage à l'emploi et le besoin en granulat d'une région qui n'en manque pas.

Celle-ci exploite depuis 46 ans la carrière et demande (en 2014) une nouvelle extension d'exploitation du granite pour prolonger son activité destructrice pour 30 années supplémentaires, alors que la fermeture et la réhabilitation du site sont actées pour début 2020.

### **25 ans de lutte collective contre cette exploitation**

Nous nous opposons aux arguments du carrier qui ne tiennent pas la route face aux multiples dangers potentiels, et avérés, que génère cette exploitation particulièrement destructrice.

Le tribunal administratif tiendra audience ce 25 juin 2019.

Il est temps que l'opinion publique soit informée sur ce passage en force de la préfecture de la Loire.

**Ce projet est irrecevable et dangereux !**

Plusieurs instances comme le Parc Naturel du Pilat, le commissaire enquêteur, la CRIIRAD, la FRAPNA, les amis du Parc du pilat, la fédération départementale de la pêche et de la préservation du milieu aquatique, le conseil municipal de St Julien Molin Molette (en procédure au T.A. également), l'ont largement contesté.

Nous luttons, pour l'annulation du **projet d'intérêt général et l'arrêt définitif de l'exploitation.**

Vu le contexte actuel de critique sociale forte et d'annulation de grands projets d'aménagements inutiles, nous sommes convaincus que la procédure du PIG doit être rejetée.

(\*) Les impacts de la carrière/ dommages et pollutions à l'heure actuelle :

En plus d'une destruction irréversible du paysage au sein d'un parc naturel, cette carrière est responsable d'une liste impressionnante d'effets nocifs :

- Destruction forestière au sein du parc naturel régional
- Pollution de l'eau dans le village et la vallée par les boues chargées en particules fines
- Mise en danger d'espèces (faune et flore), dans une zone sensible et protégée, disparition de l'écosystème aquatique.
- Gaz radioactif (radon) libéré lors de la fracturation de la roche.
- Irradiation des travailleurs sur site et des habitant.e.s
- Tirs de mines et impacts avérés sur les habitations à proximité (lézardes)
- Mise en danger de la population par un trafic inapproprié (plusieurs accidents déjà avérés )
- Émission de gaz d'échappement et de poussières par des engins et des camion poids-lourd.
- Voirie endommagée et non adaptée au trafic (80 à 200 camions par jour)
- Dégradation du développement économique et touristique du village
- Dévalorisation immobilière

Tous les liens dans le dossier de presse ci-joint.

Coordonnées :

- Collectif Habitants et Riverains de Saint-Julien-Molin-Molette -

[collectif.hab.sjmm@gmail.com](mailto:collectif.hab.sjmm@gmail.com) - le blog : <https://stopcarriere.noblogs.org/>

Contact presse :

Clodine 06 88 08 68 56 - Sylviane 06 12 82 45 70 - Laetitia 06 74 41 52 31

requérantes : Delphine 06 25 83 05 59 Sandra : 06-29-11-68-43

© Crédits photos :

© Collectif Habitants et Riverains de Saint-Julien-Molin-Molette